



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

COMPTE-RENDU Conseil Municipal SEANCE 30 Août 2021

L'an deux mil vingt et un et le 30 Août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Myriam BLAEVOET, Violaine KANMACHER, Sylvie FOURNIE, Stéphanie PROST, Karine RHONE, Angélique SIMON, Lorène LAX-COMERRO.

MM : Frédéric GONZALEZ, Thierry MERLE, Serge BORDEL, Joël GARCON, Eddy LOZOWSKI, Romain TEILLON, François ALMODOVAR, Cédric TALLON.

Membres du Conseil Municipal excusés : Mme Magali JAUNET, M. Éric VIENOT DE VAUBLANC, Frédéric JOIRON, Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN.

Membres du Conseil Municipal absents : - - - NEANT - - -

Madame JUGE Gaëlle a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire fait lecture du Compte-Rendu du Conseil Municipal en date du 8 Juillet 2021 – Approbation du Compte-Rendu à l'unanimité.

OBJET : Convention entre la commune de BOUVESSE-QUIRIEU et l'association LES MARRE-MOTS – Périscolaire.

M. GONZALEZ expose au Conseil Municipal le projet de réorganisation au restaurant scolaire qui consiste notamment à la mise à disposition gratuite d'agents de la commune au profit de l'association LES MARRE-MOTS pour le temps périscolaire.

3 Agents ont souhaité participer à ce projet : Mme RAOUX / Mme FAURE / COMTE et Mme BRUESSE.

En plus de leurs missions, elles participeront notamment à l'encadrement des enfants au PERISCOLAIRE du soir de 16h à 18H afin de proposer des activités aux enfants.

Il faut noter que le périscolaire fonctionnait avec 2 animatrices pour 30 à 35 enfants. Ces effectifs ne leur permettaient pas d'aller à l'extérieur avec les enfants.

Vu la Délibération N° 32-2021 en date du 8 Juin 2021 créant de 2 Postes - sur un emploi permanent - Temps non complet – 17.28 heures hebdomadaires annualisées – Loi N°84-53 modifiée – art 3-3.4° – RESTAURANT SCOLAIRE – ENTRETIEN – ANIMATION et PERISCOLAIRE

CONSIDERANT que la collectivité souhaite accompagner l'association LES MARRE-MOTS dans l'encadrement des enfants pendant le temps périscolaire.

CONSIDERANT que pour encadrer cet engagement, il est nécessaire de signer avec ladite association une convention de mise à disposition du personnel concerné.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations et à signer tout document se rapportant à celles-ci.

OBJET : Modification temps de travail poste « Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe » sur un emploi permanent - Temps non complet – 24.41 Heures hebdomadaires annualisées – Agent polyvalent au RESTAURANT SCOLAIRE – ENTRETIEN – ANIMATION et PERISCOLAIRE

M. GONZALEZ rappelle que suite à la réorganisation au restaurant Scolaire, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de Mme BRUESSE.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la délibération en date du 22 Juillet 2014 portant création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à 29H hebdomadaires / 36 semaines scolaires – annualisation 22.50 heures

Vu le budget communal de Bouvesse-Quirieu ;

CONSIDERANT qu'après analyse des besoins de la collectivité, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps non complet - Agent polyvalent au RESTAURANT SCOLAIRE – ENTRETIEN – ANIMATION et PERISCOLAIRE – Grade Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe afin d'assurer la surveillance des enfants pendant le temps périscolaire.

CONSIDERANT que le temps de travail passerait de 22.50 Heures hebdomadaires annualisées à 24.41 Heures hebdomadaires annualisées.

CONSIDERANT que cette modification du temps de travail est inférieure à 10% du temps de travail initial de l'emploi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le temps de travail en passant à 24.41 Heures hebdomadaires annualisées (Rajouter 2H par semaine – temps de travail 31H / Hebdo).

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE LA SUPPRESSION, à compter du 1^{ier} Septembre 2021, d'un emploi permanent à temps non complet - Agent polyvalent au RESTAURANT SCOLAIRE – ENTRETIEN – ANIMATION et PERISCOLAIRE – Grade Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe – 22.50 Heures hebdomadaires annualisées.

DECIDE LA CREATION, à compter du 1^{ier} Septembre 2021, d'un emploi permanent à temps non complet - Agent polyvalent au RESTAURANT SCOLAIRE – ENTRETIEN – ANIMATION et PERISCOLAIRE – Grade Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe – 24.41 Heures hebdomadaires annualisées.

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations et à signer tout document se rapportant à celles-ci.

OBJET : Convention entre la commune de BOUVESSE-QUIRIEU et la commune de LA TOUR DU PIN : fonctionnement du centre-médico scolaire.

Le centre médico-scolaire implanté sur le territoire de la commune de La Tour du Pin, intervient également auprès des enfants scolarisés dans les écoles de communes voisines.

Une convention annuelle régit la répartition des charges de fonctionnement du CMS entre les communes bénéficiaires ; pour l'année 2020-2021, la participation de chaque commune utilisatrice a été fixée à 0.65€ par élèves scolarisés.

Plan de financement 2020/2021 – Participation Commune

Fonctionnement :

0.65€ / Enfant scolarisé pour l'année 2020/2021, soit 117€ pour 180 élèves.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

ACCEPTE les termes de la convention ;

ACCEPTE de financer le CMS à hauteur de 0.65€ en fonctionnement par enfant scolarisé pour l'année 2020 / 2021,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

M. GONZALEZ explique que cette convention revient chaque année, elle concerne les frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de LA TOUR DU PIN (les salaires sont eux payés par l'éducation nationale).

M. TEILLON demande si c'est la même somme chaque année.

Mme JUGE explique qu'il y a eu une baisse pour cette année.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ **Recrutement d'un responsable des services Techniques**
M. SIGAUD a demandé une mise en disponibilité pour 5 ans. Son départ est fixé au 15 Octobre 2021. Une offre d'emploi a été déposée sur emploi territorial.
- ⇒ **Recrutement agent à temps non complet au restaurant scolaire 12H**
*Décision de recruter 2 personnes afin de renforcer l'encadrement des maternelles et peut-être de raccourcir l'attente du second service (12H20).
La commission des affaires scolaires a décidé d'organiser une rencontre des élus avec l'ensemble du personnel à l'issue de la réunion de la première période soit le 19 Octobre.*
- ⇒ **Demande de prêt d'une salle pour le Gym Club de Montalieu**
*Le Protocole sport santé souhaite bénéficier d'une salle afin d'organiser des séances de de gym à destination de patients souffrant de certaines pathologies. C'est un projet porté par la maison médicale et après prescription médicale.
Afin d'organiser cela le gym club de Montalieu a sollicité la Mairie pour 2 créneaux horaires 2 fois 1H le matin – Proposition de la Salle du Bayard – RDV prévu avec M. MERLE – M. GONZALEZ – et le président de l'association.
Mme KANMACHER et M. TALLON s'interroge sur l'accessibilité de la salle.
M. MERLE précise que la salle du Bayard semblerait convenir pour accueillir cette activité.
Nous ne sommes pas en mesure de proposer la salle AZUR car elle est utilisée par les écoles.
Il sera néanmoins nécessaire de prévoir le ménage et le chauffage.
M. TEILLON exprime que beaucoup de communes n'assument pas leur responsabilité.*
- ⇒ **Demande de prêt d'une salle pour une association de danse acrobatique**
*Les cours seront ouverts à partir de 7 ans pour les enfants.
M. MERLE fera des propositions de créneaux sur la salle AZUR (le mercredi et occasionnellement le samedi).*
- ⇒ **Projet réhabilitation de la Mairie**
*RDV le 26 Août 2021 avec les candidats retenus pour le projet Mairie.
Ils ont souhaité faire une nouvelle visite et ils ont posé beaucoup de questions sur l'organisation et les besoins. Maintenant, ils ont jusqu'au 26 Octobre 2021 pour préparer leur projet.*
- ⇒ **Prochains Conseils Municipaux :**
*5 Octobre
2 Novembre
7 Décembre
11 Janvier*
- ⇒ **Projet Propriété LARRIVE**

Nous avons reçu en Mairie un courrier de M. LARRIVE acceptant la proposition faite par la Commune de BOUVESSE-QUIRIEU.

↳ CR rencontre avec CHIMIREC en date du 23 Août

↳

Confirmation achat de terrain par la société et maintien d'un projet sur la commune de BOUVESSE-QUIRIEU.

Cependant, dans l'attente des réponses aux différents recours, ils ont poursuivi leur travail et ils ont implanté un site sur Chatillon sur Chalaronne. (Site qui aurait dû être implanté sur Bouvesse initialement donc pas de nécessité de doublon).

Bouvesse sera uniquement un site de transfert (uniquement du transit) et pas de stockage.

Ils ont proposé une visite du site de Chatillon aux membres du CM (proposition d'un samedi matin mais Mme LAX explique que le site ne sera pas en activité et c'est dommage, il semble qu'ils proposaient d'exceptionnellement de mettre le site en fonctionnement lors de la visite). Il serait donc intéressant de programmer cette visite en semaine.

Toutes les infrastructures de traitement sont sur Chatillon.

Le site de Bouvesse-Quirieu permettrait d'éviter de remonter à Chatillon et Salaise en fonction des traitements. Nous serons une étape intermédiaire.

Beaucoup de questions très franches ont été posées notamment sur les risques d'explosion. Ils ont répondu sur l'ensemble de nos questions et se sont montrés très rassurant.

Ils ont listé tous les dispositifs pour éviter toutes les pollutions.

Nombre de camions 2/3 camions par jour. Importance de la visite.

Le CM a insisté sur la communication avec le village et les riverains.

Pas de permis modificatif donc insécurité sur la possibilité d'extension.

Ils ont le droit de faire ce projet. Mais ils n'ont aucun intérêt à aller à l'encontre de la Mairie. Ils semblaient sincères.

Ils font l'objet de beaucoup de contrôles et ils ont fait le parallèle avec les déchèteries où les contrôles sont moins importants et où les tris sont réalisés par des particuliers (ce ne sont pas des professionnels et ils sont beaucoup moins vigilants).

M. LOZOWSKI propose de demander des garanties sur la non réalisation de l'intégralité du projet. M. GONZALEZ précise que l'on sera très à l'écoute de l'attente de la population. Il explique que les flux des déchets évoluent avec les changements de pratiques des industriels (ex : peintures contient plus de solvant, augmentation des batteries électriques).

Le problème c'est comment s'assurer qu'ils respecteront ce projet restreint sans modifier le permis initial. Et surtout que CHIMIREC ne réalise pas à posteriori l'intégralité du projet. Quelles sont les contraintes liées au Permis de Construire (délai validité, comment réaliser l'achèvement des travaux si la réalisation est partielle).

Lé réunion publique est envisageable mais ce n'est pas à la Mairie de la porter car on ne maîtrise pas. A l'heure actuelle CHIMIREC a le droit de construire selon le permis initial qui leur a été délivré.

La Mairie n'est pas en position de force.

M. LOZOWSKI insiste sur l'importance d'ouvrir la discussion sur la procédure d'achèvement des travaux s'il y a une construction à minima.

L'absence de dépôt de permis modificatif ne nous garantie pas la réalisation d'un projet à minima. Il pourrait totalement choisir de réaliser ultérieurement le projet dans sa globalité.

Les associations environnementales seront invitées à la visite de CHIMIREC Chatillon sur Chalaronne.

Les élus souhaitent une visite en semaine afin de voir le site en activité réelle.

Proposition de plusieurs dates sur Septembre / Octobre.

M. Thierry MERLE

Réalisation des travaux de voirie en cours « Hameau de Marlieu - Rue du puits » et « Hameau du Bayard - Impasse des Bassinières».

Les travaux prévus au Moulin d'arche débiteront en Octobre.

Mme Angélique SIMON

Elle fait part au CM d'un rappel à la loi pour les entreprises qui posent des panneaux photovoltaïques. Ces entreprises déposent des dossiers de Déclaration préalable sans informer les propriétaires sans pour DP panneaux photovoltaïque, elle appelle les élus à la vigilance lorsqu'ils entendent parler de ce type de projet.

Mme BLAEVOET Myriam et Mme FOURNIÉ Sylvie

- Maternelle 30 par classe
- Protocole sanitaire niveau 2 (masque intérieur et pas en extérieur)
- Extension et aménagement de l'abri matériel des écoles est terminé
- Installation d'un panneau d'affichage aux écoles (Mairie – Restaurant Scolaire – APE - Garderie)
- Projet de réorganisation du bureau de la directrice pendant les vacances de toussaint
- Réflexion sur les propositions des cadeaux scolaires pour Noël

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) recommence cette année. Il sera un peu différent car auparavant les délégués de classe étaient aussi les élus du CME. C'était parfois un peu trop pour les enfants.

Cette année, il y aura des délégués et des membres du CME avec une petite campagne électorale. Fréquence des réunions : 1 par mois.

Subsiste la question des CP qui ont des difficultés à retranscrire les projets. Cependant, les maitresses y voyaient quand même un grand intérêt.

- Vacances de Toussaint : activités ESCPP + Formations premiers secours avec les lycéens et étudiants
- Projet d'une journée vélo en lien avec Clément / Franck TEILLON / Club vélo
- Repas des aînés en préparation. RDV à 11H30 dimanche
Il a été difficile d'avoir les réponses des élus.
82 participants en comptant les élus donc environ 60 aînés.
Mise à l'honneur des personnes les plus âgées.
- Préparation du colis des aînés pour la fin d'année.

M. Joël GARÇON

- Projet construction garage municipal : conception des plans en cours de réalisation AVS
- Etude Eclairage du stade : en cours.

Mme Violaine KANMACHER

- Retour très positif sur la journée du samedi 28 Août (Très bon public et spectacles de qualité). Les ateliers étaient complets. Très satisfaisant pour une première édition
- Les petits rocks de Bouvesse :
Don de 2700 galets venant du Doubs.
Envoi des courriers aux entreprises et partenaires de la collectivité pour récolter des dons. Ce projet rencontre une très forte adhésion et cela permet le développement de la créativité et de la solidarité.
- Concours de fleurissement – Réunion le 8 Septembre pour définir les gagnants et le 25 Septembre remise des prix.
- Projet de la place d'Enieu : les habitants ont bien participé au sondage
- Samedi 11 Septembre – Anniversaire de la bibliothèque de 14H à 18H avec un petit apéritif.
- Journées du patrimoine 18 et 19 Septembre

Les randos 'patrimoine :

Samedi 18/09 à 10H visite de la ferme du château.

Samedi 18/09 à 14H visite de Bouvesse-Centre et apéritif des produits locaux

Dimanche 19/09 à 9H Enieu-Marlieu puis moment convivial

Sur inscription en Mairie.

Site de Quirieu tout le week-end en visite libre.

- *ENS : la commune n'est pas satisfaite du travail des cabinets.
Prochainement une réunion sera organisée pour le projet des 5 prochaines années.*
- *Rencontre de 2 artistes en résidence à la médiathèque de Montalieu – Travail sur la thématique de VICAT.*
- *Lundi 13 Septembre 2021 avec Fred LUIZET / CCBD*
- *Lundi 20 septembre à 9H avec Caroline LAMBOUR*

M. Eddy LOZOWSKI

Déchets à évacuer sur Montalieu trouvés lors de rando 'nous utiles

M. Romain TEILLON

M. TEILLON demande l'état d'avancement des travaux du clocher.

Mme KANMACHER précise que suite à l'audit de l'entreprise BODET, il est nécessaire de consulter d'autres entreprises. Il faudra lancer les consultations et reprendre le dossier.

M. TEILLON a bien reçu le courrier concernant l'ambrosie et demande si un courrier a été adressé à un agriculteur sur Serrières de Briord.

Il fait également remonter le problème de l'élagage des chemins.

M. François ALMODOVAR

Des administrés lui a transmis des articles concernant la gestion de l'ambrosie. L'ambrosie est un véritable problème.

M. Frédéric GONZALEZ

Beaucoup de plaintes de riverains concernant des chiens parfois agressifs.

Trafic de véhicules suspicieux autour de l'Espace les Sources : ce sont des jeunes adultes. Il est nécessaire de surveiller.

Séance terminée à 21H05

Conseil Municipal en date du 30 Août 2021

Mme Violaine KANMACHER	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
M. François ALMODOVAR	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
M. Serge BORDEL	Mme Annie JERPHAGNON – GRANDJEAN	Mme Stéphanie PROST
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. Frédéric JOIRON
M. MERLE Thierry	M. Cédric TALLON	Mme Magali JAUNET
M. Eddy LOZOWSKI	M. Eric VIENOT DE VAUBLANC	Mme Lorène LAX COMERRO
		M. GONZALEZ Frédéric